

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 25151

Numéro SIREN : 310 710 223

Nom ou dénomination : ALTIS

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2018 sous le numéro de dépôt 8859



20180088592016

DATE DEPOT : 25/01/2018

N° DE DEPOT : 8859

N° GESTION : 2013B25151

N° SIREN : 310710223

DENOMINATION : ALTIS

ADRESSE : 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris

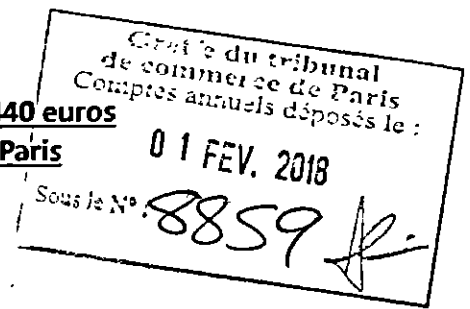
MILLESIME : 2016

ALTIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 373 440 euros

Siège social : 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris

310 710 223 – R.C.S. PARIS



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 21 JUIN 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 2 413 218 euros en totalité à l'apurement partiel du compte report à nouveau.

Compte tenu de cette affectation le montant du compte Report à Nouveau s'élèvera à la somme de (4 209 534) euros.

L'associé unique reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Certifié conforme

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President of the company.

ALTIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 373 440 euros

Siège social : 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris

310 710 223 – R.C.S. PARIS

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 21 JUIN 2017

RAPPORT DE GESTION

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Cher associé,

Conformément aux dispositions du Code de commerce et des statuts de votre société, nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, et soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Vous trouverez annexés au présent rapport de gestion le bilan, le compte de résultat et l'annexe dudit exercice.

Par ailleurs, votre commissaire aux comptes, le cabinet FRANCIS CAZABAN, vous rendra compte, dans son rapport, de l'exercice de sa mission au titre de cet exercice.

1 Activité de la société

1.1 Activité au cours de l'exercice clos

La société ALTIS a comme activité principale la gestion locative de son patrimoine immobilier.

Au 31 décembre 2016, la société détient le patrimoine ci dessous indiqué:

-Neuf (9) immeubles (situé dans les communes suivantes : SAVIGNAC, CREYSSE, ELNE, CERS, ST LAURENT, ST ESTEVE, ARGELES, THUIR, MOISSAC) et gère vingt deux (22) locataires ;

1.2 Evènements significatifs

Au cours de l'exercice 2016 aucun évènement significatif n'est intervenu.

1.3 Chiffres de l'exercice

Les chiffres de l'exercice peuvent se résumer ainsi :

	Exercice 2015 En euros	Exercice 2016 En euros
Chiffre d'affaires	5 018 100	5 592 194
Produits d'exploitation	8 236 685	6 546 370
Charges d'exploitation	6 950 305	5 129 697
Soit Résultat d'exploitation	1 286 380	1 416 673
Produits financiers	291 125	1 952 905
Charges financières	1 134 332	964 810
Soit Résultat financier	...(843 207)	988 095
Résultat courant avant impôt	443 173	2 404 767
Résultat exceptionnel	(781 928)	385 044
Résultat de l'exercice	(338 756)	2 413 218

Notre chiffre d'affaires réalisé en 2016 est plus important de 10% environ que celui réalisé lors de l'exercice précédent et se compose essentiellement de prestations de services.

Nos produits d'exploitations ressortent à 6 546 370 euros.

Nos charges d'exploitations s'élèvent à 5 129 697 euros et se décomposent notamment comme suit :

- d'autres achats et charges externes pour 2 517 095 €
- des impôts, taxes et versements assimilés pour 887 178 €
- des salaires et traitements pour 56 284 €
- des charges sociales.....(49 574) €
- des dotations d'exploitation 1 718 714€

Notre résultat d'exploitation se traduit par un bénéfice de 1 416 673 euros contre un bénéfice de 1 286 380 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier de 988 095 euros, notre résultat courant avant impôts ressort à 2 404 767 euros.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel à hauteur de 385 044 euros, alors qu'il était à hauteur de (781 928) euros au titre de l'exercice précédent, le résultat de l'exercice constitue un bénéfice de 2 413 218 euros.

L'étude du bilan appelle les constatations suivantes :

A l'Actif

Le total des immobilisations corporelles s'élève à 26 931 092 euros et se compose de :

- terrains 4 243 379 €
- constructions 22 254 300 €
- immobilisations en cours 268 343 €
- avances et acomptes 165 070 €

Le total net de nos immobilisations financières s'élève à 24 692 887 euros et se compose de :

- autres participations.....	1 414 812 €
- créances rattachées à des participations	7 246 504 €
- autres titres immobilisés	52 094 €
- des prêts.....	1 115 025 €
- autres immobilisations financières	14 864 452 €

Le total de l'actif circulant net atteint 6 747 936 euros et comprend :

- des créances clients et comptes rattachés pour	1 755 862 €
- des avances et acomptes versés sur commandes pour.....	45 €
- d'autres créances pour	4 817 362 €
- des disponibilités pour	90 543 €
- Le montant des charges constatées d'avance pour	84 123 €
-	

Au Passif

Les capitaux propres apparaissent pour 42 643 967 Euros et sont composés :

- du capital social pour	2 373 440 €
- de primes d'émission, de fusion, d'apport.....	9 242 717 €
- de la réserve légale pour	237 344 €
- réserves statutaires ou contractuelles	35 000 000 €
- report à nouveau	(6 622 752) €
- résultat de l'exercice	2 413 218 €

Les dettes s'élèvent à la somme 15 632 948 euros, contre 17 812 105 euros pour l'exercice précédent.

Elles se décomposent comme suit :

- emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....	13 315 848 €
- emprunts et dettes financières divers pour	907 508 €
- dettes fournisseurs et comptes rattachés pour	50 776 €
- dettes sur immobilisations et comptes rattachés pour	82 043 €
- dettes fiscales et sociales	1 102 704 €
- autres dettes pour	168 220 €
- produits constatés d'avance pour	5 849 €

Le total du bilan atteint 58 371 915 euros.

2 Événements survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

3 Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Une opération de fusion absorption des sociétés filiales SOLUP et IRRANBE par la Société au cours du premier semestre 2017 est projeté.

Par ailleurs tout sera mis en œuvre afin d'accroître notre développement et de maintenir l'équilibre de nos comptes.

4 Activité en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

5 Filiales et participations

La situation des filiales et participations est constatée dans le tableau, prévu par l'article L233-15 du code du commerce, et annexée au bilan.

I. Prises de participation et de contrôle

En application des dispositions de l'article L233-6 du Code de Commerce, il convient de noter que ALTIS détenait au cours de l'exercice 2016 les participations suivantes :

- **Détention supérieure ou égal à 66 2/3 % du capital des sociétés suivantes :**

- APPY : 99,99% du capital social est détenu par la société ALTIS
- IRRANBE: 100% du capital social est détenu par la société ALTIS
- SOLUP : 100% du capital social est détenu par la société ALTIS

Vous trouverez ci-dessous la liste des filiales et participations dans lesquelles notre Société détient une fraction du capital social :

RAISON SOCIALE	% DU CAPITAL	CAPITAUX PROPRES	CHIFFRE D'AFFAIRES	RESULTAT
APPY	99,99%	491	0	909 €
IRRANBE	100%	2 164 923 €	313 750 €	29 736 €
SOLUP	100%	(712 729) €	362 629 €	(385 791) €

6. Affectation du résultat

Nous vous demandons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils vous sont présentés et de donner quitus au Président pour sa gestion au titre de cet exercice.

L'exercice dont nous vous rendons compte se solde par un bénéfice de 2 413 218 euros.

Nous vous proposons d'affecter le résultat au compte « Report à Nouveau ».

Compte tenu de cette affectation le montant des capitaux propres sera de 42 643 967 euros.

6 Information sur les délais de paiement

La décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance, en application des dispositions de l'article L.441-6-1 al.1 du Code de commerce et D. 441-4, n'a pu être fournie.

7 Mandats des Commissaires aux comptes

Les mandats des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants n'arrivant pas à échéance au titre de la présente approbation des comptes, il n'y a donc pas lieu de se prononcer sur le renouvellement desdits mandats.

8 Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

9 Conventions réglementées

Les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce conclues au cours de l'exercice ou dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice sont portées à la connaissance de l'associé unique et mentionnées dans le registre des décisions.

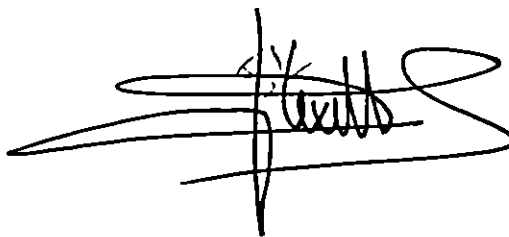
Nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé aucune convention réglementée n'a été conclue.

10 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président

A handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned below the text 'Le Président'.

FRANCIS CAZABAN
FRANÇOIS VILLEGA

S.A.S. ALTIS

24 rue Auguste Chabrières
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Ce rapport contient 20 pages

S.A.S. ALTIS

Siège social : 24 rue Auguste Chabrières

75015 PARIS

Capital social : € 2 373 440

Rapport du Commissaire aux comptes **sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée ALTIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans l'annexe sous la rubrique 4.2 « Créances » : Le poste autres créances se compose, suite à l'apport partiel d'actif, de créances non rémunérées d'un montant de 4 274 275€ compensées par des dettes non rémunérées d'un montant de 97 488€.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

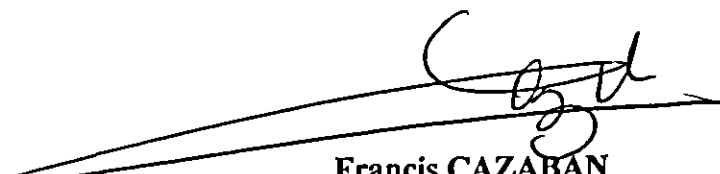
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Fait à BILLERE, le 6 juin 2017

Pour la SARL Cabinet Francis Cazaban Associés,



Francis CAZABAN
Commissaire aux comptes

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N		Exercice N-1	
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immos incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles				
Terrains	4 662 702	419 323	4 243 379	4 268 341
Constructions	36 397 897	14 143 697	23 248 703	22 254 300
Installations techniques, matériel	41 147	41 147		
Autres immobilisations corporelles	96 307	96 307		
Immobilisations en cours	268 343		268 343	335 295
Avances et acomptes	165 070		165 070	256 070
TOTAL Immobilisations corporelles	41 631 566	14 700 473	27 925 496	27 114 006
Participations évaluées méthode meq				
Autres participations	8 625 700	5 210 888	1 414 812	1 372 000
Créances rattachées à des participations	7 959 233	712 729	7 246 504	5 095 606
Autres titres immobilisés	52 094		52 094	52 094
Prêts	1 115 025		1 115 025	
Autres immobilisations financières	14 864 452		14 864 452	16 449 042
TOTAL Immobilisations financières	30 616 504	5 923 617	24 692 887	22 968 742
Total Actif Immobilisé	72 248 069	20 624 090	51 623 979	51 077 152
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes	45		45	
Clients et comptes rattachés	1 944 580	188 718	1 755 862	1 537 123
Autres créances	4 817 362		4 817 362	5 557 450
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	6 761 942	188 718	6 573 225	7 094 573
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	90 543		90 543	2 711
TOTAL Disponibilités	90 543		90 543	2 711
Charges constatées d'avance	84 123		84 123	85 027
TOTAL Actif circulant	6 936 654	188 718	6 747 936	7 182 311
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
Total Général	79 184 723	20 812 808	58 371 915	58 259 462

Expert-Comptable
 Commissariat aux Comptes
 8, rue Faraday - B.P. 363
 64146 Billère Cedex
 Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax: 05 59 32 91 60

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 117 216)	2 373 440	2 373 440
Frais d'établissement	9 242 717	9 242 717
Capital souscrit non appelé (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	237 344	237 344
Réserves statutaires ou contractuelles	35 000 000	35 000 000
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)		
TOTAL Réserves	46 853 501	46 853 501
Report à nouveau	-6 622 752	-6 283 997
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 413 218	-338 756
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	42 643 967	40 230 749
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	95 000	205 608
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	95 000	205 608
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13 315 848	15 986 870
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	907 508	897 030
TOTAL Dettes financières	14 223 356	16 883 900
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 776	113 138
Dettes fiscales et sociales	1 102 704	436 592
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	82 043	255 904
Autres dettes	168 220	1 858
TOTAL Dettes d'exploitation	1 403 743	807 492
Produits constatés d'avance	5 849	131 714
TOTAL DETTES (IV)	15 632 948	17 823 105
Ecart de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF (I à V)	58 371 915	58 259 462

C.F.C.A
 Expertise Comptable
 Commissariat aux Comptes
 8, rue Faraday - B.P. 363
 64146 Billère Cedex
 Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax: 05 59 32 91 60

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT		Exercice N			Exercice N-1
		France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services		5 592 194		5 592 194	5 018 100
Chiffres d'affaires nets		5 592 194		5 592 194	5 018 100
Production stockée					
Production immobilisée				901 891	2 917 048
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				52 284	301 537
Autres produits					
Total des produits d'exploitation				6 546 370	8 236 685
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					3 548
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes				2 517 095	4 213 810
Impôts, taxes et versements assimilés				887 178	805 070
Salaires et traitements				56 284	68 429
Charges sociales				49 574	93 317
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements		1 689 307	1 488 027
		Dotations aux provisions			
	Sur actif circulant : dotations aux provisions			29 407	183 103
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				95 000
Autres charges					
Total des charges d'exploitation				5 129 697	6 950 305
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				1 416 673	1 286 380
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers de participations				448 325	209 392
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés				541	5
Reprises sur provisions et transferts de charges				1 504 038	81 728
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers				1 952 905	291 125
Dotations financières aux amortissements et provisions				712 729	800 668
Intérêts et charges assimilées				252 081	333 664
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières				964 810	1 134 332
RÉSULTAT FINANCIER				988 095	-843 207
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS				2 404 767	C.7.2.1.73

Expertise Comptable
 Commissariat aux Comptes
 8, rue Faraday - B.P. 353
 64146 Billère Cedex
 Tél: 05 59 72 13 60 - Fax: 05 59 32 91 60

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	904 043	308 463
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	123 085	254 722
Total des produits exceptionnels (VII)	1 027 129	563 185
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	642 085	1 343 113
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	642 085	1 343 113
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	385 044	-781 928
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	376 593	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	9 526 403	9 088 994
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	7 113 185	9 427 750
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	2 413 218	-338 756

C.F.C.A
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
 8, rue Faraday - B.P. 363
 64146 Billère Cedex
 Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax: 05 59 32 91 60

SOMMAIRE

I.A	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE	4
LB	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE	4
II.	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	4
2.1.1.	<i>Immobilisations corporelles</i>	5
2.1.2.	<i>Immobilisations incorporelles</i>	5
2.1.3.	<i>Immobilisations financières</i>	5
2.1.3.1.	Titres de participation	6
2.1.3.2.	Créances rattachées aux participations	6
2.1.3.3.	Autres titres immobilisés	6
2.1.3.4.	Prêts et autres immobilisations financières	6
2.2.	Stocks	6
2.3.	Créances d'exploitation	6
2.4.	Provisions pour risques et charges	6
2.5.	Intégration fiscale	6
III.	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT	7
3.1.	Ventilation du chiffre d'affaires net	7
3.2.	Résultat financier	7
3.3.	Résultat exceptionnel	7
IV.	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN	8
4.1.	Immobilisations	8
4.1.1	<i>Valeurs brutes</i>	8
4.1.2	<i>Amortissements et dépréciations</i>	9
4.2.	Créances	10
4.3.	Capitaux propres	10
4.4.	Provisions/Dépréciations des actifs circulants et pour risques	11
4.5.	Emprunts et dettes	11
4.6.	Charges à payer / produits à recevoir	12

C.F.C.A.

Expertise Comptable

Commissariat aux Comptes

8, rue Faraday - B.P. 363

64146 Billère Cedex

Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax: 05 59 32 91 60

4.7. Comptes de régularisation	12
--------------------------------	----

V. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	13
--	----

5.1. Tableau des filiales et participation	13
--	----

5.2. Elément concernant les entreprises liées	13
---	----

5.3. Société consolidante	13
---------------------------	----

5.4. Effectifs	13
----------------	----

C.F.C.A
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
8, rue Faraday - B.P. 363
64146 Billère Cedex
Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax : 05 59 32 91 60

NOTES ANNEXES AUX COMPTES

La société Altis est une SAS au capital de 2 373 440 € ayant comme activité principale la gestion locative de son patrimoine immobilier.

Au 31 décembre 2016, la société Altis détient :

- 9 immeubles (SAVIGNAC, CREYSSE, ELNE, CERS, ST LAURENT, ST ESTEVE, ARGELES, THUIR et MOISSAC) et gère 18 locataires ;
- 3 sociétés immobilières (SOLUP, APPY et IRRANBE).

I.A-EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

1.1. Acquisition d'immeubles

Au cours de l'exercice 2016, aucun bien immobilier n'a été acquis.

1.2. Cession d'immeubles et de fonds de commerce

Au cours de l'exercice 2016, aucun bien immobilier n'a été cédé.

1.3 Cession de Titres

Au cours de l'exercice 2016, la société Altis n'a pas cédé de titres.

1.4 Finalisation des cessions de titre

La finalisation, toujours en cours au 31/12/2016 des apports partiels d'actif et des cessions de fonds, entraîne des mouvements de charges et produits exceptionnels mais aussi de créances et des dettes.

I.B- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE

Néant.

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Le total du bilan de l'exercice clos au 31/12/2016 s'élève à 58 371 915€. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 2 413 218€.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R. 123-208 du code de commerce. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
8, rue Faraday - B.P. 363
64146 Billère Cedex
Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax: 05 59 32 91 00

- * continuité de l'exploitation,
- * indépendance des exercices,
- * permanence des méthodes.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est celle des coûts historiques qui se caractérisent par l'emploi des coûts nominaux exprimés en Euros courants.

2.1.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

* Voiries, Réseaux, Distribution	25 ans
* Gros œuvre, dallage et maçonnerie	30 ans
* Charpente	20 ans
* Couverture	15 ans
* Bardage et panneaux isolants	20 ans

Dépréciation

Les immeubles sont valorisés selon la méthode de la valeur de rendement ou par une expertise immobilière. En présence d'une moins-value supérieure à 2 ans d'amortissement, une dépréciation est constatée à hauteur de la moins-value latente constatée.

2.1.2. Immobilisations incorporelles

Néant.

2.1.3. Immobilisations financières

Néant.

C.F.C.A
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
B, rue Faraday - B.P. 363
64146 Billère Cedex
Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax: 05 59 32 91 60

2.1.3.1. Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport et sont dépréciés, le cas échéant, en fonction de la situation financière des filiales.

2.1.3.2. Créances rattachées aux participations

Les créances rattachées aux participations comprennent l'ensemble des créances financières détenues sur les filiales ou sociétés liées, que ces créances aient fait l'objet d'un accord prévoyant explicitement les échéances de remboursement ou qu'il s'agisse de montants inscrits en comptes courants susceptibles d'évoluer en fonction de la trésorerie des sociétés concernées. Elles peuvent faire l'objet d'une dépréciation, en fonction de la situation financière de ces sociétés et de leurs perspectives de résultat.

2.1.3.3. Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés correspondent aux titres des sociétés dans lesquelles la société détient une participation inférieure à 10 % du capital social.

2.1.3.4. Prêts et autres immobilisations financières

Les prêts et autres immobilisations financières, représentatives d'avances consenties, et de dépôts et cautionnements, font également l'objet d'une dépréciation, en fonction des risques éventuels d'irrecouvrabilité.

2.2. Stocks

Néant.

2.3. Créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées à leur valeur d'entrée dans le patrimoine et dépréciées graduellement en fonction de leur nature et de leur antériorité, pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

2.4. Provisions

Les risques et charges identifiés font l'objet d'une provision dès lors qu'il existe à la date de clôture de l'exercice une obligation à l'égard d'un tiers, et que les dépenses qui peuvent en résulter n'ont pas de contrepartie équivalente au bénéfice de la société, sont probables, et peuvent être évaluées avec une fiabilité suffisante.

2.5 Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2013, la société fait partie du Groupe Fiscal constitué par la Société Civile des Mousquetaires en application de l'Article 223-A et suivant du Code Général des Impôts. La convention signée prévoit la disposition suivante "La centralisation des impôts sur la Société Mère ne devant ni léser, ni avantager les Sociétés Filiales, il a été décidé d'organiser les relations entre la Société Mère et les Sociétés Filiales de telle sorte que ces dernières se trouvent dans une situation comparable à celle qui aurait été la leur si elles étaient restées imposées séparément."

C.F.C.A

Expertise Comptable

Commissariat aux Comptes

B, rue Faraday - B.P. 363

64146 Billère Cedex

Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax: 05 59 32 91 60

III .COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

3.1. Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

Le chiffre d'affaires net d'un montant de 5 592 194 € se décompose comme suit :

o Ventes de marchandises.....	€
o Loyers.....	4 137 696 €
o Refacturations de charges locatives	1 454 498 €

3.2. Résultat Financier

Le résultat financier d'un montant de 988 095 € se décompose comme suit :

Produits :

o Revenus Placement.....	448 325 €
o Autres produits	541 €
o Reprise Provision / Titres	1 504 038 €

Charges :

o Dotation dépréciation titres.....	(712 729) €
o Intérêts sur compte-courant	€
o Autres charges financières.....	€
o Intérêts sur emprunts.....	(252 081) €

3.3. Résultat Exceptionnel

Le résultat exceptionnel d'un montant de 385 044 € se décompose comme suit :

Produits :

o Reprise provision amortissement dérogatoire.....	€
o Autres produits exceptionnels de gestion.....	904 039 €
o Reprise provision risques et charges.....	93 000 €
o Dégrevements taxes foncières.....	€
o Produits de cession immobilisation.....	€
o Produits cession titres.....	€
o Autres produits exceptionnels.....	4 €
o Reprises provisions exceptionnelles.....	30 085 €

Charges :

o Valeur nette comptable immobilisations corporelles cédées.....	0 €
o Dotation amortissement dérogatoire.....	0 €
o Charges except. s/exercices ant.....	(4715) €
o Créances irrécouvrables locataires.....	(11 796) €
o Dotation provision dépréciation exceptionnelle.....	0 €
o Dotation provision dépréciation sur immobilisation	0 €
o Dotation prov pour risque et charge	0 €
o Sortie des immobilisations financières cédées	0 €
o Autres charges exceptionnelles.....	C.F. (624 588) €
o Pénalités et amendes.....	Expertise Comptable (985) €

Commissariat aux Comptes

8, rue Faraday - B.P. 363

64146 Billère Cedex

Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax: 05 59 32 91 60

IV. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

4.1. Immobilisations

4.1.1. Valeurs brutes

Les variations ayant affecté, au cours de l'exercice, la valeur brute des différentes rubriques de l'actif immobilisé, sont résumées dans le tableau ci-dessous :

NATURE	Valeurs brutes 31/12/2015	Acquisitions 2016	Diminutions 2016	Reclassemen ts 2016	Valeurs Brutes 31/12/2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	0				0
Concessions, brevets et droits simil	0				0
Logiciels	0				0
Fonds commercial	0				0
Avances et acomptes sur immo incorp	0				0
TOTAL	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	4 663 396		693		4 662 703
Sous total	4 663 396	0	693	0	4 662 703
Constructions sur sol propre	34 479 156			640 550	35 119 706
Constructions sur sol d'autrui	702 570			-24 095	678 475
Aménagements des constructions	575 721			24 095	599 816
Installations techniques	41 147		0		41 147
Autres immobilisations corporelles	189 784		93 477		96 307
Avances et acomptes sur immo corp	256 070	0	91 000		165 070
Sous total	36 244 448	0	184 477	640 550	36 700 521
TOTAL	40 907 844	0	185 170	640 550	41 363 224
IMMOBILISATION EN COURS					
Construction en cours	335 295	901 891		-968 844	268 343
TOTAL	335 295	901 891	0	-968 844	268 343
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Titres de participation	6 625 700				6 625 700
Créances rattachées aux participatio	6 556 833	1 402 401			7 959 234
Autres titres immobilisés	52 094				52 094
Prêts	16 449 042		469 565		15 979 477
Dépôts et cautionnements	0				0
Autres créances immobilisées	0				0
TOTAL	29 683 669	1 402 401	469 565	0	30 616 504
TOTAL GENERAL	70 926 808	2 304 292	654 735	-328 293	72 248 071

C.F.C.A
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
8, rue Faraday - B.P. 363
64146 Billère Cedex
Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax: 05 59 32 91 00

4.1.2 Amortissements et dépréciations

Les variations ayant affecté, au cours de l'exercice, les amortissements et dépréciations des immobilisations sont résumées dans le tableau ci-dessous :

NATURE	31/12/2015	Dotations 2016	Cessions / Reprises 2016	Reclasst 2016	31/12/2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Logiciels (amt)	0	0	0	0	0
Droit au bail (prov)	0	0	0	0	0
Fonds commercial (prov)	0	0	0	0	0
Sous total	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrain	395 055	24 269			419 324
Constructions sur sol propre (amortissements)	11 602 524	1 616 404			13 218 928
Constructions sur sol d'autrui (amortissements)	246 124	30 085			276 209
Aménagements constructions (amortissements)	453 651	18 549			472 200
Installations techniques	41 147				41 147
Autres immobilisations corporelles	189 782		93 477		96 305
Sous total	12 928 283	1 689 308	93 477	0	14 524 114
Terrain (dépréciations)	0	0	0	0	0
Constructions (dépréciations)	206 446	0	30 085	0	176 361
Immobilisations en cours (dépréciations)	0	0	0	0	0
Sous total	206 446	0	30 085	0	176 361
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Titres de participation	5 253 700	0	42 812		5 210 888
Créances rattachées aux participations	1 461 226	712 729	1 461 226		712 729
Titres immobilisés	0		0		0
Dépôts et cautionnements	0				0
Prêts					0
Autres créances immobilisées					0
Sous total	6 714 926	712 729	1 504 038	0	5 923 617
TOTAL GENERAL	19 849 655	2 402 037	1 627 601	0	20 624 091

4.2 Créances

L'échéancier des créances se répartit comme suit :

NATURE	31/12/2015	31/12/2016	Échéances		
			à moins d'un an	entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Créances clients et comptes rattachées	1 720 225	1 944 580	1 944 580		
Avances et acomptes fournisseurs	0	0	0		
Etat - TVA	291 421	20 190	20 190		
Etat - IS	0	3377	3377		
Etat - Divers	20 092	3355	3355		
Créances sociales	118 502	118 502	118 502		
Groupe et associés	813 344	0	0		
Autres créances	4 432 593	4 793 817	4 432 593		
TOTAL	7 396 177	6 883 521	6 883 521	0	0

Le poste "Autres créances" de 4 793 817 € se décompose comme suit :

- Créances sur cessions fonds	:	214 658 €
- Créances suite à l'APA, non rémunérées	:	4 274 275 €
- Dettes suite à l'APA, non rémunérées	:	97 488 €
- Autres créances	:	166 248 €

4.3 Capitaux propres

Le capital est composé de 118 672 actions d'une valeur nominale de 20 Euros détenues à 100% par SASU SOFIDES.

L'analyse de la variation des capitaux propres est résumée dans le tableau ci-dessous :

NATURE	31/12/2015	Affectation du résultat N-1	Variations	Résultat N	31/12/2016
Capital	2 373 440		0		2 373 440
Primes d'émission, de fusion	9 242 717	0	0		9 242 717
Réserves Légales	237 344				237 344
Réserves statutaires	35 000 000				35 000 000
Autres réserves	0				0
Report à nouveau	-6 283 997	-338 756			-6 622 753
Résultat	-338 756	338 756		2 413 218	2 413 218
Provisions réglementées	0		0		0
CAPITAUX PROPRES	40 230 748	0	0	2 413 218	42 643 966

Aucun dividende n'a été versé aux associés.

C.F.C.A
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

8, rue Faraday - B.P. 363
64146 Billère Cedex
Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax: 05 59 32 91 60

4.4 Provisions /Dépréciations des actifs circulants et pour risques :

Les variations ayant affecté les provisions pour risques et charges et les dépréciations des actifs circulants sont mises en évidence dans le tableau suivant :

NATURE	31/12/2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclass	31/12/2016
Provisions pour risques hors exploit	205 608		110 608		95 000
Provisions pour amendes et pénalités	0				0
Provisions pour impôts	0				0
Autres provisions pour charges	0				0
TOTAL PROVISIONS	205 608	0	110 608		95 000
Stocks Matières Premières	0	0	0	0	0
Stocks En Cours	0	0	0	0	0
Stocks Produits Finis	0	0		0	0
Stocks Marchandises	0	0	0		0
Clients	183 103	29 407	23 793		188 718
Autres	0		0		0
TOTAL DEPRECIATIONS	183 103	29 407	23 793	0	188 718
TOTAL GENERAL	388 711	29 407	134 401	0	283 718
Dotations et Reprises:					
- d'exploitation		29 407	23 793		
- financières					
- exceptionnelles		0	110 608		

4.5 Emprunts et dettes

L'échéancier des emprunts et dettes se répartit comme suit :

NATURE	31/12/2016	Echéances		
		à moins d'un an	entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Comptes courants				
Principal	0		0	
Intérêts courus	0	0		
Sous-total	0	0	0	0
Emprunts	13 315 841	2 454 822	9 132 758	1 728 261
Dettes financières diverses	907 508			907 508
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 776	50 776		
Dettes fiscales et sociales	1 102 704	1 102 704		
Dettes sur immobilisations	82 043	82 043		
Concours bancaires	0	0		
Autres dettes	25 137	25 137		
Groupe et associés	143 083	143 083		
TOTAL	15 627 092	3 858 565	9 132 758	2 635 769

C.F.C.A

Expertise Comptable
Cabinet d'audit et de conseil

B, rue Faraday - B.P. 363

64146 Billère Cedex

Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax: 05 59 32 91 60

4.6 Charges à payer – Produits à recevoir

NATURE	31/12/2016
CHARGES A PAYER	
Intérêts courus sur emprunts et comptes courants	36 748
Dettes fiscales et sociales	301 670
Dettes fournisseurs	65 953
Dot charges à payer	392 684
Autres dettes	0
TOTAL	797 055
PRODUITS A RECEVOIR	
Intérêts courus sur emprunts et comptes courants	0
Clients	1 554 260
Autres créances	14 343
TOTAL	1 568 603

4.7 Comptes de régularisation

NATURE	31/12/2016
PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE	
Produits constatés d'avance	5 849
Charges constatées d'avance	84 123

V. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

5.1. Tableau des filiales et participations

FILIALES	Valeur nette des titres	Montant des capitaux propres	% détenus dans le capital	Montant du chiffre d'affaires	Résultat de l'exercice
SAS IRRANBE	1 372 000	2 164 923	99 %	313 750	29 736
SA SOLUP	4 180 667	-712 729	100 %	362 629	(385 791)
SA APPY	1 073 033	491	100 %	0	909

5.2. Elément concernant les entreprises liées

	Actif	Passif	Charges	Produits
FILIALES			Financières	Financiers
IRRANBE	3 046 716			58 811
SOLUP	3 321 945			66 100
APPY	1 434 950			30 709
SOFIDES	14 571 747			292 704
DISTRIMAG				
H2M				
SSB				
AGENTLAN				
LAGRUA				

5.3. Identité de la société mère consolidante : SAS LES MOUSQUETAIRES

5.4. Effectif

Effectif moyen de l'exercice : 2

Effectif au 31/12/2016 : 2

C.F.C.A
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

8, rue Faraday - B.P. 363
64146 Billère Cedex
Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax: 05 59 32 91 60

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2017

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ALTIS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 0024 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 3 1 0 7 1 0 2 2 3 0 0 4 6 5		Néant ☐				
		Exercice N clos le 31/12/2016				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
			Nd 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement* AB	AC			
		Frais de développement* CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AG	AI			
		Fonds commercial (I) AJ	AK			
		Autres immobilisations incorporelles AL	AM			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AN	AO	4 662 702	4 243 379	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AP	AQ	38 397 997	14 143 697	22 254 300
		Constructions AR	AS	41 147	41 147	0
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AT	AU	96 307	96 307	0
		Autres immobilisations corporelles AV	AW	268 343		268 343
		Immobilisations en cours AX	AY	165 070		165 070
		Avances et acomptes AS </td <td>CT</td> <td></td> <td></td> <td></td>	CT			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CU	CV	6 625 700	5 210 888	1 414 812
		Autres participations BB	BC	7 959 233	712 729	7 248 504
		Créances rattachées à des participations BD	BE	52 094		52 094
		Autres titres immobilisés BF	BG	1 115 025		1 115 025
		Prêts BI	BI	14 864 452		14 864 452
		Autres immobilisations financières* BJ	BK	72 248 069	20 624 090	51 623 979
TOTAL (II)						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BL			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	45	45	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	1 944 580	188 718	1 755 862
		Autres créances (3) BZ	CA	4 817 362		4 817 362
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CC	CE			
		Disponibilités CF	CG	90 543		90 543
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	84 123		84 123
TOTAL (III) CJ		CK	8 938 654	188 718	6 747 936	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW						
Primes de remboursement des obligations (V) CM						
Ecart de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO			1A	79 184 723	20 812 808	58 371 915
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières : CP		(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Formulaire obligatoire (article 58 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ALTIS		Néant ☐	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 373 440 ...)	DA	2 373 440
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	9 242 717
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (J)	DD	237 344
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	35 000 000
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours * BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	-6 622 752
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 413 218
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	42 643 967
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	95 000
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	95 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	13 315 848
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	907 508
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	50 778
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 102 704
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	82 043
	Autres dettes	EA	168 220
Compte réquil.	Produits constatés d'avance (4)	EB	5 849
	TOTAL (IV)	EC	15 632 948
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	58 371 915
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 864 421	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2017

Formulaires obligatoires (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ALTIS						Néant ☐		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	5 592 194	FH		FI	5 592 194	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 592 194	FK		FL	5 592 194	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	901 891	
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	52 284	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	6 540 370
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 517 095	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	887 178	
	Salaires et traitements*					FY	58 284	
	Charges sociales (10)					FZ	-49 574	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	1 689 307
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	29 407
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 129 697
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 416 673	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	448 325	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	541	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	1 504 038	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	1 952 905	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	712 729	
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	252 081	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	964 810
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	988 095	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 404 767	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ALTISNéant ☐ *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA	904 043	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	123 085	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 027 129	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	642 085	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	0	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	642 085	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	385 044	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		IK	376 593	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IL	9 526 403	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IM	7 113 185	
5 - BÉNÉFICE DU PERTE (Total des produits - total des charges)		IN	2 413 218	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	IY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	IP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	10 684	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			
		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
CREANCES IRRECOUVRABLE CLIENTS		11 796		
ABANDON COMPTE COURANT APPY		110 000		
MISE EN PERTE CREANCES DIVERSES		514 579		
PAIEMENT C3S ANNEE ANTERIEUR		4 715		
PENALITE RETARD C3S		942		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation

N° 2053

111

[illegible]

Formulaires obligatoires (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ALTIS										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
						Conservées à une date ultérieure par suite de la cession ou de l'annulation d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	4 663 398	KJ		KI	-693	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	34 479 156	KK		KL	640 550	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KJ	702 570	KN		KO	-24 095	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	575 721	KQ		KR	24 095
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	41 147	KT		KU	0
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	96 307	KW		KX	0	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	93 477	LC		LD	-93 477	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	335 295	LI		LJ	-66 952	
	Avances et acomptes					LK	256 070	LL		LM	-91 000	
	TOTAL III					LN	41 243 138	LO		LP	386 428	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IG		IM		IT	
		Autres participations					IU	13 182 532	IV		IW	1 402 401
		Autres titres immobilisés					IP	52 094	IR		IS	0
Prêts et autres immobilisations financières					IT	16 449 042	IO		IY	-469 565		
TOTAL IV					LQ	29 683 668	LR		LS	932 836		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	70 926 806	OII		OJ	1 321 263		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				1		2		3		
				par virement de poste à poste		par cession à des tiers ou mises hors service ou résiliation d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	4 662 702	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	35 119 706	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	676 474	
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions			IS		MG		MI	599 616
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	41 147
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. aménagements divers			IU		MM		MN	96 307
		Matériel de transport			IV		MP		NQ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			IY		BZ		NA	268 343	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	165 070	
	TOTAL III			IV		NG		NH	41 631 566	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OO		NI	
		Autres participations			IO		OX		OY	14 584 933
		Autres titres immobilisés			II		2B		2C	52 094
Prêts et autres immobilisations financières			IZ		2E		2F	15 978 477		
TOTAL IV			II		KJ		NK	30 618 504		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			II		OK		OL	72 248 069		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2012

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

 2017
 DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ALTIS

 Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions de finies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE _____
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE _____
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE _____

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaires obligatoires (article 57 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ALTIS										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EAI		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			FE		PF		PG		PII		
Terrains			PI	395 054	FJ	24 269	PK		PL	419 323	
Constructions	Sur sol propre		PII	11 602 523	PN	1 616 404	PO		PQ	13 218 927	
	Sur sol d'autrui		PR	246 123	PS	6 193	PT		PU	252 317	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	453 651	PW	42 442	PX		PY	498 093	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	41 147	QA	0	QB		QC	41 147	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	96 307	QE	0	QF		QG	96 307	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	93 477	QM	0	QN	93 477	QO		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	12 928 283	QV	1 689 307	QW	93 477	QX	14 524 113	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			OX	12 928 283	OP	1 689 307	OQ	93 477	OR	14 524 113	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. incorporelles dépendantes	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobiliers	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non venant (NP+NQ+NR)	NW	Total général non venant (NS+NT+NU)		NY	Total général non venant (NW+NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							S9		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **ALTIS**

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
		1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	JT		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	JU		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (I) *	JV		TC		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	JX		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	BJ		DI		DS		DI		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (I)	JY		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	JZ		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (I)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O		5P		5Q		5R		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	205 608	5Y	0	5X	110 608	5Y	95 000	
	TOTAL II	5Z	205 608	TV	0	TW	110 608	TX	95 000	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E	206 448	6F	0	6G	30 085	6H	178 361
		- titres mis en équivalence	6J		6I		6A		6S	
		- titres de participation	6U	5 253 700	6V	0	6W	42 812	6X	5 210 888
		- autres immobilisations financières (I) *	6K	1 461 226	6T	712 729	6B	1 461 228	6C	712 729
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	183 103	6U	29 407	6V	23 793	6W	188 718	
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	7 104 475	TY	742 137	TZ	1 557 918	UA	6 288 695	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7 310 083	UB	742 137	UC	1 668 524	UD	6 383 695	
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	29 407	UF	41 401			
		- financières		UG	712 729	UJ	1 504 038			
		- exceptionnelles		UJ	0	UK	123 085			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.									10	

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

N° 2056

111

[illegible]

ALTIS

N° 2056
1/1

[illegible]

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2017

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ALTIS										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		7 959 233	UM	7 959 233	UN				
	Prêts (1) (2)	UP		1 115 025	UR	35 993	US	1 079 031			
	Autres immobilisations financières	UT		14 864 452	UV	14 864 452	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX		1 944 580		1 944 580					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (voir annexe comptable) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY		0		0					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	IZ		0		0					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VJI		0		0				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		20 190		20 190				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN		3 355		3 355				
		Divers	VP		3 355		3 355				
	Groupe et associés (2)	VC		0		0					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		4 793 817		4 793 817					
	Charges constatées d'avance	VS		84 123		84 123					
	TOTAUX			VT	30 788 130	VU	29 709 099	VY	1 079 031		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		TY									
Autres emprunts obligataires (1)		TZ									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		7		7					
	à plus d'1 an à l'origine	VH		13 315 841		2 454 822		9 132 758		1 728 261	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		IA		907 508		0				907 508	
Fournisseurs et comptes rattachés		IB		50 776		50 776					
Personnel et comptes rattachés		IC		6 223		6 223					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		ID		7 474		7 474					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	IE		230 133		230 133					
	Taxe sur la valeur ajoutée	IV		465 337		465 337					
	Obligations cautionnées	IX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		393 537		393 537					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		IJ		82 043		82 043					
Groupe et associés (2)		VI		143 083		143 083					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		IK		25 137		25 137					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		IL		5 849		5 849					
TOTAUX			YY	15 632 948	YZ	3 864 421		9 132 758		2 635 769	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac-	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			lés auprès des associés personnes physiques					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : ALTIS						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2016		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		0	moins part déductible*	0	à réintégrer :
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.L.) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.L.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	29 407	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			30 349
	Amendes et pénalités		WJ	942	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ	0		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
		- imposées au taux de 0 %								
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme						
				- Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.L.)		SU	0	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		SH	650 072	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
								TOTAL I	3 470 232	
II. DÉDUCTIONS										
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées au taux de 0 %							
			- imposées au taux de 19 %							
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
			- imputées sur les déficits antérieurs							
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable et déduire des produits nets de participation)										
Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A)										
Moins-values	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									
	Majoration d'amortissement*									
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 articles)		KJ	Entreprises nouvelles 44 articles		LJ	Jeunes entreprises innovantes (44 articles A)		LS	
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 articles)		LE	Sociétés investissant innovantes (art. 28 bis)		KI	Zones de restructuration de la défense (44 articles)		PA	
	Zone franche urbaine -TE (44 articles, articles A)		QV	Bassins d'emploi à archipel (44 articles)		IF	Zone franche d'activité (44 quaterdectes)		XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)					PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Crédance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	210 675	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XJ	3 259 557			
				déficit (II moins I)		XJ	0			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
RÉSULTAT FISCAL				BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	3 259 557		XO	

ALTIS

1/1

31/12/2016

Exercice N

[illegible]

ALTIS

31/12/2016

Libellé

CICE comptabilisé au compte 64

Exercice N

Montant

3377

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT
(À souscrire par chaque société du groupe)

N° 2058 Abis
2017

Dénomination de la société : ALTIS

N° SIRET : 31071022300465

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE
0008 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2016 au : 31/12/2016

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	2 413 218
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	1 057 014
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 8	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	3 470 232
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	210 675
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe			E X	0
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 8	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	210 675
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	3 259 557	
	Déficit (II-I)	F 3		0
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		2 129 779
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	1 129 778	
	Déficit	F 9		0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2017

Formulaire obligatoire (article 39 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ALTIS		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	0	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis A1, 1° du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis A1 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
Provisions pour risques sociaux	8X	8Y	110 608
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
Provision sur créances clients	9D	29 407	9E 23 793
Provision sur titres de sociétés à prépondérance immobilière	9F		9G 42 812
Provision sur immeubles de placement	9H		9J 30 085
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	29 407	YO 207 298
		Figne WT	Figne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

xu



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

**N° 2058 Bbis
2017**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société Intégrée ou du groupe : **ALTIS**

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : **DGE**

**0008 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX**

Exercice du : **01/01/2016** au : **31/12/2016**

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	9 702 937
Déficits imputés	J9	2 129 779
Déficits reportables	M6	7 573 158
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	0
Total des déficits restant à reporter	H9	* 7 573 158

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 18,5 %	À 19 % ou 15 % Imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N	0	0	(2) align="center">0 (3) align="center">0		0	0
Moins-values nettes à long terme afférentes aux cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2008, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Livre général des impôts)

Désignation de l'entreprise ALTIS										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	-6 283 997	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	-338 756		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	0F	-6 622 752		Report à nouveau (X.R. Le total doit nécessairement être égal au total II)	ZG	-6 622 752				
				TOTAL II	ZII	-6 622 752					
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7								YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance									YT	931 891
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8								XQ	921 368
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	552 635
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	J9								ST	141 203
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	2 517 095
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW	22 806
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	Z5								9Z	864 372
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	887 178
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée									YY	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS I ou modèle 2460 de 2014) *									0B	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									0S	
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)									YP	
	- Effectif affecté à l'activité artisanale									RL	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP									
	- Filiales et participations: (Lettre au 2059-G selon par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG	
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	1 129 778	Plus-values à 19%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	0		
				Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0		
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 19%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale	JII	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	3 4 4 0 9 2 0 9 3 0 0 0 1 4					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE
(À souscrire par chaque société du groupe)

N° 2058 FC
2017

Dénomination de la société : ALTIS

N° SIRET : 31071022300465

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGG

Exercice du : 01/01/2016 au : 31/12/2016

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % (1)	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0	0
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0	0
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XI)	6	3 259 557		
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	3 259 557		

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : ALTISNéant ☐**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑫						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑬						
	CADRE C : autres plus-values imposables à 19 % ⑭						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaires obligatoires (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ALTIS

Néant ☐

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	à montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values affectées aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **ALTIS**Néant ☐Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ⁽¹⁾ ou 16 % ⁽¹⁾ :

0

⁽¹⁾ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés⁽²⁾ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuGains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ⁽¹⁾ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ⁽¹⁾ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ⁽¹⁾	Moins-values à 16 % ⁽²⁾	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ⁽³⁾	Solde des moins-values à 16 % ⁽⁴⁾
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ⁽¹⁾	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⁽⁶⁾	Solde des moins-values à reporter col ⁽⁷⁾ = ⁽¹⁾ + ⁽²⁾ + ⁽³⁾ - ⁽⁴⁾ - ⁽⁵⁾
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ⁽²⁾	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ⁽³⁾	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ⁽⁴⁾	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⁽⁵⁾		
Moins-values nettes N	0	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2017

 Journalisme obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ALTIS					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ④	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ⑤			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2059-E

2017

Formulaire obligatoire (article 57 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ALTIS		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2016		et clos le : 31/12/2016 Durée en nombre de mois 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
344092093 SC SOCIETE CIVILE DES MOUSQUETAIRES			
I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC	5 592 194	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	901 891	
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OI		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OK		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OL		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OT		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	OX		
TOTAL I		OM	6 494 086
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	693 838	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	921 368	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	901 891	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	1 577 739	
TOTAL 2		OJ	4 094 834
III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL I - TOTAL 2	OG 2 399 252
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)		SA	1 679 476
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		LV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	5 592 194
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F

2017

Formulaire abrégié
(article 38 de l'ann. II au C.G.)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET

3 1 0 7 1 0 2 2 3 0 0 4 6 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ALTIS

ADRESSE (voie) 0024 RUE AUGUSTE CHABRIERES

CDDE POSTAL 75015

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 118 672

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SASU Dénomination SOFIDES

N° SIREN (si société établie en France) 381781608

% de détention 100,00

Nb de parts ou actions 118 672

Adresse : N° 24 Voie RUE AUGUSTE CHABRIERES

Code Postal 75015 Commune PARIS

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de manérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2017

Formulaires obligatoires
(art. 38 de l'ann. II) (art. C. G. L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET

3 1 0 7 1 0 2 2 3 0 0 4 6 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ALTIS

ADRESSE (voie) 0024 RUE AUGUSTE CHABRIERES

CODE POSTAL 75015

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

3

Forme juridique SA Dénomination APPY

N° SIREN (si société établie en France) 387812415

% de détention 99,60

Adresse : N° 24 Voie RUE AUGUSTE CHABRIERES

Code Postal 75015 Commune PARIS

Pays

Forme juridique SA Dénomination IRRANBE

N° SIREN (si société établie en France) 325185205

% de détention 100,00

Adresse : N° 24 Voie RUE AUGUSTE CHABRIERES

Code Postal 75015 Commune PARIS

Pays

Forme juridique SA Dénomination SOLJP

N° SIREN (si société établie en France) 400221974

% de détention 100,00

Adresse : N° 24 Voie RUE AUGUSTE CHABRIERES

Code Postal 75015 Commune PARIS

Pays AD

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032